

& les forces de terre ayant été mises & se trouvant dans un très-bon état.

Mais toutes les vues du présent Gouvernement tendent principalement à faire fleurir le commerce, qui est l'ame d'un Etat & le bonheur des peuples, & à l'étendre dans les Pays étrangers. Il travaille à cet effet à des Traités avec diverses Puissances ; Il y en a un avec la République de Venise autant que conclu ; un autre sur le tapis avec celle d'Hollande paroît avancé ; & sans compter divers autres, on prétend que la Cour de Londres a fait aussi proposer un Traité de Commerce ; mais de celui-ci l'on pourroit bien avancer que la Cour n'y donnera pas les mains, pendant tout le tems que durera la guerre entre l'Espagne & l'Angleterre.

Au moyen des faveurs accordées aux Etrangers, plusieurs Marchands de différentes Nations, sont déjà venus s'établir à Naples, & la Cour ne néglige rien pour y en attirer encore d'autres. Elle a de plus fait publier un Edit, par lequel il est permis aux Juifs de venir aussi y fixer leur établissement. Cette permission durera 50. années consecutives, pendant lequel tems les Juifs pourront négocier librement dans ce Royaume & dans celui de Sicile, s'y établir avec leurs Familles, & s'en retourner lorsqu'ils le jugeront à propos, le Roi les prenant tous sous sa protection. Ces Privilèges égaux au moins ceux dont jouissent les Nations les plus favorisées, on s'attend à en voir bientôt arriver dans le Royaume un grand nombre, & sur-tout une vingtaine de Familles, qui viennent de Hollande, & dont la Cour a déjà reçu les noms.

IX. Outre l'érection du College de Commerce dont on a parlé il y a deux mois, le Roi a créé pour la Ville de Naples & son district un Consulat de Terre & de Mer, composé de cinq membres,